



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière adjointe de la Municipalité de Montebello.

QUE le règlement numéro 969-2026 relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et de tarifications des services conformément à l'exercice budgétaire 2026 sera adopté au cours d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 3 février 2026 À COMPTER DE 18 h, au chalet en bois rond situé au 501, rue des Mille-fleurs, Montebello QC, JOV 1 LO ;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur les sujets figurants à l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement 969-2025 relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et de tarification des services, conformément à l'exercice budgétaire 2026
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de la séance

DONNÉ À MONTEBELLO
Ce 30^e jour janvier 2026


Emanuelle Champagne
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Emanuelle Champagne, greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 30 janvier 2026 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 janvier 2026.


Emanuelle Champagne
Greffière adjointe